

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 41 + 17 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. M. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, Mme C. NISS - Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. MICHEL -, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF - Pouvoir à Mme L. MEHL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. D. FOLLENIUS, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à Mme S. FISCHBACH -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. D. HOLZSCHERER -, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. M. GANGLOFF -, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°5 : Renouvellement de la DSP pour la gestion et l'exploitation des Accueils de Loisirs Périscolaires et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Rapporteur : Mme L. JOST-LIENHARD

Vu les articles L1411-1 et suivant du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L1121-3 et L3100-1 et suivants du code de la commande publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 approuvant l'évolution et la restitution des compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,

Vu la fin, le 31 août 2022, du Contrat de délégation de service public relatif à la gestion du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022 des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun en date du 1^{er} décembre 2021,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 59 voix Pour et une voix Contre (M. J.L. RINIE)

* **d'ADOPTER** le principe du renouvellement, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2022, de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'Accueils de loisirs Périscolaires et d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement ;

* **de PRECISER** que cette délégation de service public, résultant d'une définition réflexive du code général des collectivités territoriales, est une concession de services au sens du code de la commande publique ;

* **de PRECISER** que les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire figurent dans le Cahier des charges de la concession, annexé à la présente délibération ;

* de **PRECISER** que la procédure de passation du contrat de concession se fera, dans le cadre d'une procédure simplifiée avec

- publication d'un avis de concession ;
- réception des offres et sélection de trois candidats retenus pour deux auditions
- auditions et négociations avec les trois candidats retenus
- établissement d'un rapport de la Commission de concession avec classement des candidats par application des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique (60 points)	
La qualité de la fiche de poste de coordination	10 points
La présentation du logiciel « portail famille »	10 points
La qualité du projet pédagogique	10 points
La clarté du tableau de bord prévisionnel	10 points
Le projet de règlement intérieur	5 points
La présentation du calendrier des inscriptions	5 points
La clarté du modèle de facture	5 points
La présentation du modèle de l'enquête de satisfaction	5 points
Equilibre économique (40 points)	
La pertinence et la cohérence du Compte d'Exploitation Prévisionnel	40 points

- choix du concessionnaire par le Conseil communautaire sur la base de ce rapport.

* de **CHARGER** le Président de toutes les démarches afférentes à cette procédure.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président